

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Dénomination : A.V. INVESTIM
n° de gestion : 2008B02775
n° d'identification : 504 455 817
n° de dépôt : A2012/012274
Date du dépôt : 22/05/2012
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire



4140054



4140054

A.V. INVESTIM
Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège social : 3 chemin de Grandvaux,
69130 ECULLY
504 455 817 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 AVRIL 2012

L'an deux mille douze,
Le seize avril,
A dix huit heures,

Les associés de la société A.V. INVESTIM se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques VIALARD, en sa qualité de Président de la Société.

Mademoiselle Aurélie VIALARD est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent ...4.600 actions sur les 4 600 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président décide d'étendre l'objet social à l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La présente société par actions simplifiée continue d'avoir pour objet, en France et à l'étranger :

L'acquisition, la remise en état, la vente de tous biens meubles et immeubles, l'activité de marchand de biens ;

Toutes opérations portant sur les biens d'autrui et relatifs à :

- l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non bâtis,
- l'achat et la vente de fonds de commerce,
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés civiles immobilières,
- la transaction immobilière,
- l'activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce.

L'étude et l'établissement de tous programmes de lotissement, la coordination et le pilotage des travaux ;

La construction d'immeubles en vue de la vente ;

Toutes opérations de négoce et prestations de services concernant l'équipement de l'habitat privé, commercial ou professionnel, notamment d'agencements et de décoration ;

Le reste de l'article 2 demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

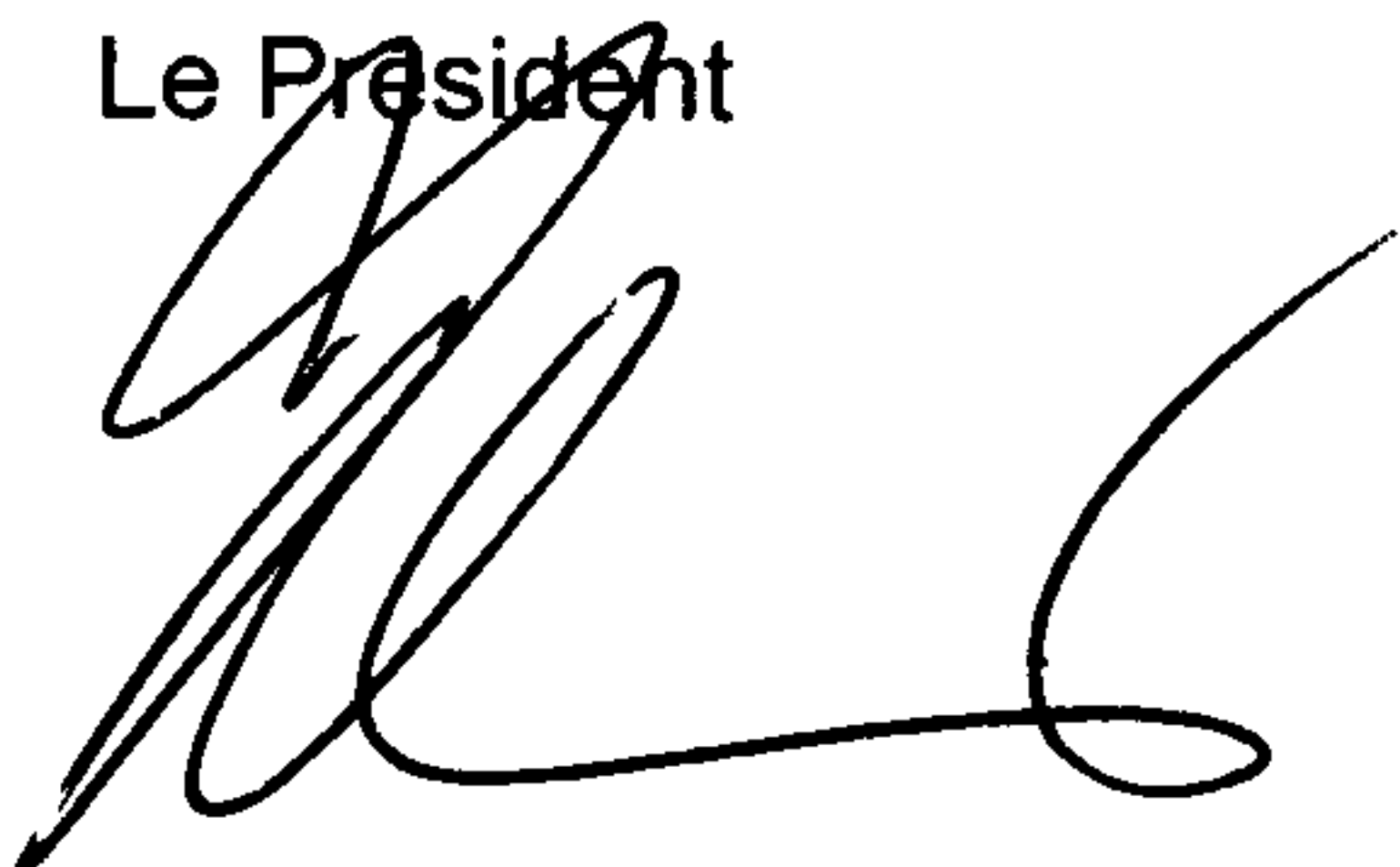
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

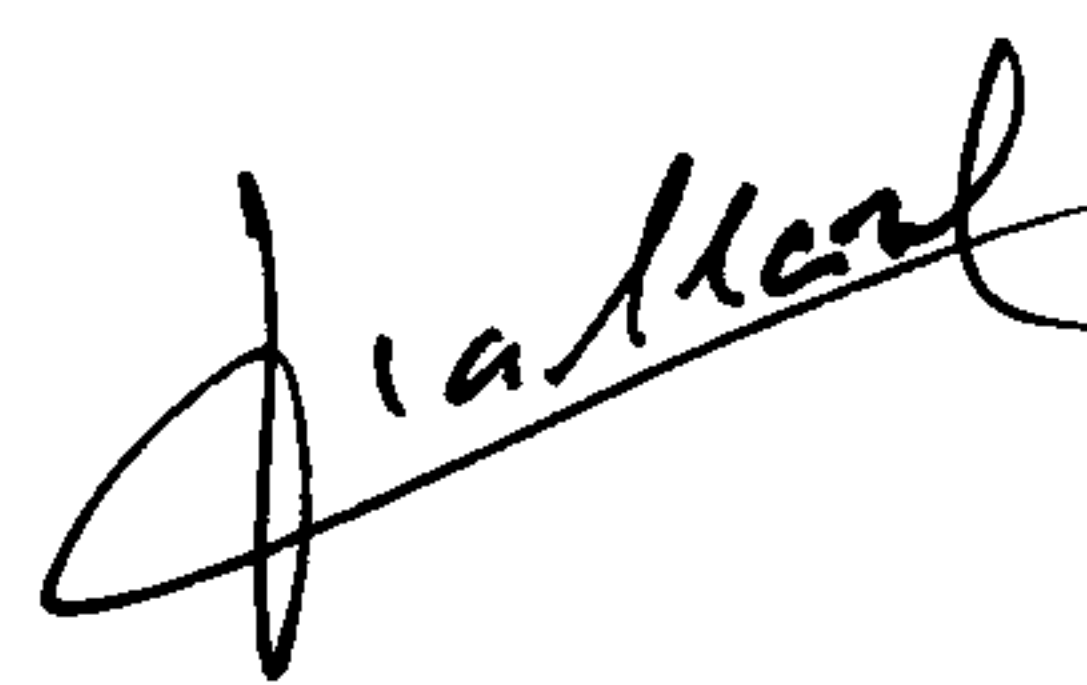
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. A. H. H. H.' with a long horizontal stroke at the end.